



La synergie de savoir-faire au cœur des ressources humaines !

THEME DE FORMATION : LES OBSTACLES A L'EFFICACITE DU RECOUVREMENT DES CREANCES SOUS OHADA ET LES SOLUTIONS PRATIQUES

Problématique

L'acte uniforme OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et les voies d'exécution est entré en vigueur le 10 juillet 1998. L'objectif du législateur OHADA était de simplifier les procédures afin de faciliter le recouvrement dans les Etats membres et favoriser le développement du crédit.

Malgré toutes ces dispositions, on constate de nombreuses limites dans la mise en œuvre de ces textes notamment son formalisme très lourd, l'absence de célérité, la complexité des procédures entraînant les dilatoires de la part des débiteurs indécis en face des créanciers presque désarmés et peu confiants à l'égard du système judiciaire.

Face à ces difficultés de recouvrement des créances, quelles sont les solutions pratiques permettant d'y faire face ?

Les objectifs de la formation

- Permettre la maîtrise des techniques juridiques efficaces de recouvrement des différentes créances selon OHADA
- Mieux exploiter les avantages qu'offre cet acte uniforme en matière de simplification, rapidité et de faible coût des procédures
- Analyser les difficultés de recouvrement et les insuffisances de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et les voies d'exécution
- Maîtriser les voies et moyens permettant de faire face aux difficultés d'application.

Le public cible

- Directeurs Généraux
- Responsables juridiques et contentieux
- Chargés du recouvrement des créances
- DAF
- Responsables commerciaux, Etc.

Date et Lieu de la formation

Date: 11 - 12 Avril 2013 Lieu : Hôtel LUMIERE JOSS Bonanjo, Douala-Cameroun

Profil de l'animateur

Me Charlemagne NAKONG

- ✓ Avocat au barreau du Cameroun, Expert – Consultant en droit OHADA
- ✓ Plus de 20 ans d'expérience professionnelle

SOMMAIRE

Introduction

CHAP I – LES PROCEDURES SIMPLIFIEES DE RECOUVREMENT

I.1 – Les domaines d’application des deux procédures

- L’injonction de payer
- L’injonction de délivrer ou de restituer

I.2 – Le déroulement des deux procédures

- L’introduction de l’instance
- Les suites de l’instance

CHAP II – LES VOIES D’EXECUTION

II.1 – Les règles générales

- Les sujets et les causes des voies d’exécution
- Les biens insaisissables
- Les données procédurales

II.2 – Les principales voies d’exécution

- Les saisies mobilières
- La saisie immobilière

CHAP III – LES SOLUTIONS EFFICACES FACE AUX DIFFICULTES D’APPLICATION

III.1 – Les obstacles inhérents à la mise en œuvre de l’acte uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et les voies d’exécution

- Les difficultés liées à la législation existante
- Les difficultés liées à la pratique judiciaire

III.2 – Solutions permettant une véritable efficacité des actions

- Prévention en amont des problèmes de recouvrement
- Réponses concrètes faites aux différents acteurs
 - Etablissements bancaires
 - Entreprises
 - Acteurs judiciaires et autorités politiques

CAS PRATIQUES ET EVALUATION

Contact et réservation :

Mme Suzanne NAKONG, Directrice Cabinet I.S.M

Situé au 2^e étage *Immeuble Sapeur*, Rue Jamot Douala-Cameroun

Tel. (00237) 73 07 49 67 / 99 84 27 50 / 99 93 30 16

E-mail : ismconseil1@yahoo.fr

Nos partenaires : Cimencam, BICEC, Camrail, Afriland First Bank, COBAC, Congolaise de Banque, Guichet Unique, CSPH, B.A.T-Cameroun, Chanas Assurances, Alios Finance, Acep, Comeci, Advans, Crédit du Sahel, Crédit du Golfe, Nofia, Laboratoires Biopharma, Europe-Afrique Intérim, Adsnet, RMS, Etc.